

mazières-en-gâtine

Accueil de deux familles de réfugiés

Les vœux ont été présentés par le maire Alain Clairand à l'ouverture du conseil municipal.

Mise en place d'un compteur au pôle sportif. La communauté de communes finance actuellement toutes les consommations d'eaux confondues du pôle sportif. Il a été demandé, avec une autorisation du maire Alain Clairand, d'installer un sous-compteur d'eau pour tous les bâtiments du pôle sportif, pour une meilleure lisibilité des consommations.

Réhabilitation de la mairie. Validation de l'avant-projet définitif pour l'ensemble des lots restants. Les lots 2 et 3 seront réalisés par l'entreprise de maçonnerie Frafil. L'appel d'offre pour le lavoir a été validé ainsi que l'avant-projet pour un montant de 735.889 €. Les volets de la mairie seront en bois ainsi que les baies, certaines seront renouvées à l'identique. Des mesures respectées, imposées par Bâti-France. Un point sera fait sur le désamiantage du bâtiment. Le monument aux morts a été



Alain Clairand, devant le monument aux morts.

déplacé. L'abattage des arbres passera dans le coût du chantier. La somme globale était prévue à hauteur de 735.000 €, une plus value de 36.550 € a été chiffrée. L'aménagement des abords avant et arrière de la mairie se fera plus tard.

Point sur le budget de décisions modificatives. Le budget de la bibliothèque a été chiffré à 15.000 €, le montant augmente et passe à 18.000 €. La différence sera prise sur un

autre budget pour équilibrer. L'achat récent d'un nouveau tracteur pour les employés communaux sera livré aux alentours du 15 janvier.

Questions diverses. Les vœux du maire ont été présentés le samedi 7 janvier dans la salle des fêtes.

La commune va bientôt avoir de nouveaux résidents. Deux familles de réfugiés, victimes de la guerre arriveront prochainement. Soutenues et aidées par l'association Un toit en Gâtine. Une mobilisation des associations caritatives sera nécessaire, précise le maire. Les familles arriveront vers le 1^{er} trimestre 2017, seront logées dans le centre du bourg.

Le virus H5N8 est pris avec des mesures. La préfecture impose sur le territoire un affichage en mairie, ce qui est fait. La commune a pris la décision d'informer toute la population par courrier postal.

Le congé maternité de la secrétaire Charlotte donne lieu à un recrutement pour son remplacement.